

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2011

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Mme Patricia ROSA	Maire	x		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	x		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	x		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	x		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	x		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		x	Yvon GUERRIER
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	x		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	x		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal	x		
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	x		
Mme Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	x		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	x		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	x		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	x		

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

Madame Christiane MORET a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Acquisition terrain au Bois de la Char

Vente de terrain communal lieudit "les Combes de Lachat"

Création de postes saisonniers 2011

Information sur le compte administratif 2010 -compte de gestion 2010 et budget primitif 2011 du C.C.A.S.

Vote du compte administratif 2010 budgets principal et annexes : bois, eau-assainissement, remontées mécaniques, office de tourisme

Vote du compte de gestion 2010 budgets principal et annexes : bois, eau-assainissement, remontées mécaniques, office de tourisme

Vote du budget primitif 2011 des budgets principal et annexes : bois, eau-assainissement, remontées mécaniques, office de tourisme

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Vote du produit et du taux de la TEOM 2011

Vote des subventions aux associations

Avenant n° 1 au marché à bons de commandes d'entretien et de revêtement de voirie - Colas

Avenant n° 1 au marché Mont-Blanc Hélicoptères (rectification d'erreur dans les prix)

Avenant n° 1 au marché de construction d'un parking souterrain (changement d'un co-traitant)

Avenant n° 1 au marché de l'entreprise FAMY pour la construction du télésiège des Molliets

Marché de service pour la conception et la réalisation de la brochure de l'Office de tourisme

Marché lot n° 3 charpente-menuiseries travaux aménagements groupe scolaire du Serveray

Choix du délégataire pour la petite délégation de service public pour l'activité tennis

SYANE 74 : Hameau de Ballancy - mise en souterrain des réseaux

Demande de subvention pour la toiture du centre culturel

Demande d'un rond-point au col de Chatillon

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire propose à l'assemblée une modification de l'ordre du jour portant sur le retrait de l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise FAMY pour la construction du télésiège des Molliets. Cette modification est acceptée à l'unanimité. Ce point sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.

Elle remercie par ailleurs les Conseillers municipaux qui se sont investis pour les permanences électorales dans le cadre des cantonales et rappelle à ceux qui ont été absents que leur présence relève d'un devoir en tant qu' élu.

Acquisition terrain au Bois de la Char

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir, afin de conforter sa maîtrise foncière au sein du domaine skiable (secteur des Timalets), la parcelle sise au lieudit "Bois de la Char", cadastrée section B n° 2283 d'une contenance de 6 a 68 ca pour un montant total de 1 600 €, appartenant à Mme Chantal GAUD.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Vente de terrain communal lieudit "les Combes de Lachat"

Monsieur et Madame LESSORE DE SAINTE FOY Maurice désirent acquérir une parcelle communale cadastrée section A n° 846 d'une contenance de 1 a 62 ca, leur ferme ne possédant pas d'accès. Cette acquisition leur permettrait de désenclaver leur propriété depuis le chemin rural de Lachat.

Cette parcelle est classée en zone N au Plan Local d'Urbanisme et en zone rouge au Plan d'Exposition aux Risques Naturels. A ce titre, aucune construction ne pourra être envisagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à Monsieur et Madame LESSORE DE SAINTE FOY Maurice la parcelle évoquée pour un montant de 2 000 €.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Création de postes saisonniers 2011

Compte tenu des besoins des services, le Conseil Municipal, sur proposition de Mme Laurence CHEMIN, responsable de la commission RH, accepte la création des emplois saisonniers suivants, à temps complet, pour l'année 2011 :

Eté

- 1 aide opérateur : salle des Sports/ piscine
- 2 adjoints techniques piscine
- 3 adjoints techniques salle polyvalente
- 4 MNS (ou BNSSA)
- 3 caissières piscine
- 3 serveurs club house
- 12 adjoints des services techniques (soit deux de moins que l'été précédent)
- 8 adjoints techniques renfort événementiel "Chœurs de France" afin de pallier le manque de bénévoles.
- 1 adjoint d'animation office du tourisme

Hiver

- 10 auxiliaires de puériculture
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 1 adjoint administratif accueil halte-garderie
- 3 ASVP
- 2 adjoints techniques déneigement (soit deux de moins par rapport à l'hiver passé)

Eté-hiver

- 7 animateurs centre aéré
- 1 adjoint d'animation office du tourisme
- 1 adjoint des services techniques à la déchetterie
- 3 ASVP

Il est précisé par ailleurs que certains postes figurant sur cette liste ne font l'objet d'un recrutement que pour quelques semaines dans l'année, comme par exemple les postes d'animateurs centre aéré.

Information sur le compte administratif 2010 - compte de gestion 2010 et le budget primitif 2011 du C.C.A.S.

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les comptes administratifs, de gestion 2010 ainsi que le budget primitif 2011 votés le 25 mars dernier par la commission communale du C.C.A.S, conformément au détail ci-dessous :

Compte administratif :

C.C.A.S.

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 6 162,90 €
Recettes réelles	7 545,48 €
Excédent reporté 2009	3 439,88 €
Excédent de l'exercice	4 822,46 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	-
Recettes réelles	-
Excédent reporté 2009	-
Excédent de l'exercice	0

Affectation du résultat : l'excédent de fonctionnement de 4 822,46 € sera affecté en report à nouveau.

Madame le Maire précise que le budget du C.C.A.S. fait l'objet d'une subvention du budget principal. Les principales actions menées sont auprès des personnes du 3^{ème} âge et à caractère social avec l'aide aux personnes en difficulté. Les actions sociales telles que la crèche, le centre aéré, etc... relèvent du budget principal et non du C.C.A.S.

Madame Christiane SIFFOINTE, responsable de la commission environnement social-vie associative, informe l'assemblée que les bons alimentaires de l'ordre de 5 €/jour par personne sont des aides ponctuelles pouvant intervenir 2 fois par an par personne, à la demande de l'assistante sociale du secteur. Il existe également une aide au paiement de certaines factures, le portage de repas (1 607 en 2010), l'organisation du repas de fin d'année et la distribution de chocolats aux personnes âgées.

L'A.D.M.R., subventionnée par le C.C.A.S. intervient auprès de 11 personnes sur notre commune, ce qui représente 783 h sur l'année.

Compte de gestion 2010

Conforme au compte administratif 2010 de l'ordonnateur, il a été approuvé par la commission communale du C.C.A.S.

Budget primitif 2011

Fonctionnement en dépenses et recettes : 9 822,46 €

Investissement en dépenses et recettes : 0,00 €

Vote du compte administratif 2010 budgets principal et annexes : bois, eau-assainissement, remontées mécaniques, office de tourisme

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 11 071 471,67 €
Recettes réelles	12 506 728,19 €
Excédent reporté 2009	300 000,00 €
Excédent de l'exercice	1 735 256,52 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	3 079 156,97 €
Recettes réelles	2 528 885,77 €
Excédent reporté 2009	2 389 052,66 €
Excédent de l'exercice	1 838 781,46 €

Affectation du résultat :

l'excédent de fonctionnement de 1 735 256,52 € sera affecté comme suit :

- 1 435 256,52 € au compte 1068
- 300 000,00 € au compte 002.

Ce compte administratif est voté à l'unanimité.

Budget annexe des bois

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 55 256,47 €
Recettes réelles	72 906,01 €
Excédent reporté 2009	89 536,66 €
Excédent de l'exercice	107 186,20 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	- 4 190,00 €
Recettes réelles	30 799,68 €
Déficit reporté 2009	- 23 139,68 €
Excédent de l'exercice	3 470,00 €

Affectation du résultat :

l'excédent de fonctionnement de 107 186,20 € sera affecté comme suit :

- 36 394,43 € au compte 1068
- 70 791,77 € au compte 002.

Ce compte administratif est voté à l'unanimité.

Le budget bois s'autofinance avec les ventes de coupes de bois. Il ne fait pas l'objet d'une subvention communale. Monsieur Georges Thibaut informe l'assemblée que les bois se sont mieux négociés qu'en 2010.

Le débardage par câble ne sera pas réalisé en 2011, les offres étant supérieures à l'estimation faite.

Le débardage à cheval, plus cher que le débardage classique sera reconduit en 2011 car il s'avère très attractif pour les touristes.

Budget annexe eau-assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 977 712,42 €
Recettes réelles	1 307 009,97 €
Excédent reporté 2009	50 000,00 €
Excédent de l'exercice	379 297,55 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	- 670 020,74 €
Recettes réelles	813 086,09 €
Excédent reporté 2009	166 116,48 €
Excédent de l'exercice	309 181,83 €

Affectation du résultat :

l'excédent de fonctionnement de 379 297,55 € sera affecté comme suit :

- 329 297,55 € au compte 1068
- 50 000,00 € au compte 002.

Ce compte administratif est voté à l'unanimité.

Madame le Maire précise que les investissements sont autofinancés depuis 2000, il n'y a pas de recours à l'emprunt donc la dette est en baisse.

De gros travaux d'investissements sont à envisager :

- gestion de la ressource en eau potable
- réseaux à entretenir
- travaux de rénovation de la STEP

- en 2011 les travaux d'assainissement de la Frasse, dernière tranche, ainsi que le renforcement de l'alimentation en eau des Servages seront réalisés ; les subventions sont d'ores et déjà accordées.

La diminution des recettes s'explique par la vigilance des consommateurs et les efforts qu'ils font pour réduire leur consommation.

Mme Hélène ROUX demande qu'une réflexion soit menée sur la part d'eau usée rejetée au réseau communal et ne faisant pas l'objet d'une taxe d'assainissement (récupération des eaux de pluie, utilisation d'un puits, d'une source...).

Budget annexe des remontées mécaniques

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	1 520 644,23 €
Recettes réelles	2 857 387,50 €
Excédent reporté 2009	30 000,00 €
Excédent de l'exercice	1 366 743,27 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	- 3 055 481,13 €
Recettes réelles	2 393 744,06 €
Excédent reporté 2009	344 687,01 €
Déficit de l'exercice	- 317 050,06 €

Affectation du résultat :

l'excédent de fonctionnement de 1 366 743,27 € sera affecté comme suit :

- 1 316 743,27 € au compte 1068
- 50 000,00 € au compte 002.

Ce compte administratif est voté à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'enneigement insuffisant, Morillon fermera ce week-end. L'enneigement artificiel conjugué à un excellent travail des remontées mécaniques ont permis de rester ouvert.

Elle rappelle par ailleurs que la commune réalise les investissements qui font l'objet d'une redevance acquittée par la Soremac.

Les travaux prévus ces prochaines années sur le domaine skiable sont les suivants :

- aménagement de la zone de Figaro : jardin des neiges et zone de rassemblement des écoles de ski
- aire de retournement du parking de la Kédeuze
- maîtrise d'œuvre pour la neige de culture et la création d'une nouvelle retenue collinaire de 40 000 m³ à Gron, devant être réalisée en 2012
- déboisement sur les Servages, reprofilage de la piste, mise en place de nouveaux enneigeurs et renforcement de l'éclairage pour la création d'un stade de slalom. Les propriétaires privés ont été rencontrés pour obtenir leur accord.

Budget annexe de l'Office de Tourisme

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 909 207,47 €
Recettes réelles	941 879,11 €
Excédent reporté 2009	18 546,57 €
Excédent de l'exercice	51 218,21 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	- 25 755,26 €
Recettes réelles	75 287,25 €
Déficit reporté 2009	- 75 287,25 €
Déficit de l'exercice	- 25 755,26 €

Affectation du résultat :

l'excédent de fonctionnement de 51 218,21 € sera affecté comme suit :

- 25 755,26 € au compte 1068
- 25 462,95 € au compte 002.

Ce compte administratif est voté à l'unanimité.

Les recettes ont baissé en raison de :

- l'annulation de la VTTticôme,
- une baisse de la subvention annuelle du Conseil Général
- le changement de date de la Cavalcime
- la centrale de réservation qui n'a pas pu être mise en place
- les adhésions qui n'ont pas augmenté

Par ailleurs les dépenses ont augmenté :

- coût plus important de la brochure,
- effort sur les animations,
- hausse des assurances
- sponsoring locaux plus difficiles à mobiliser

Pour 2011 les évènementiels tels que VTTticôme, Cavalcime, etc seront reconduits avec deux nouveautés le "Raid nature famille" et les "Flocons du rire". L'accent sera mis sur le site internet qui bénéficie d'une bonne notoriété et la centrale de réservation qui sera opérationnelle.

Il est précisé que Madame le Maire s'est retirée pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes : bois, eau-assainissement, remontées mécaniques, Office de Tourisme.

Vote du compte de gestion 2010 budgets principal et annexes : bois, eau-assainissement, remontées mécaniques, office de tourisme

Le Conseil Municipal après s'être assuré que :

- l'ensemble des opérations comptables sur la période du 01.01.2010 au 31.12.2010, y compris la journée complémentaire et les décisions modificatives,
- les budgets principal et annexes 2010 des bois, eau-assainissement, remontées mécaniques et de l'Office de Tourisme,
- la comptabilité des valeurs inactives,

ont bien été réalisés par le Receveur Municipal, vote à l'unanimité les comptes de gestion 2010 budgets principal et annexes : bois, eau-assainissement, remontées mécaniques, office de tourisme visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Vote du budget primitif 2011 budgets : principal et annexes des bois, de l'eau et de l'assainissement, des remontées mécaniques et de l'Office de tourisme

Budget principal

Fonctionnement en dépenses et recettes : 12 445 928,00 €

Investissement en dépenses et recettes : 15 235 041,54 €

Ce budget est voté par :

- 5 voix contre (Mmes Laurence BOURSE - Hélène ROUX - MM. Nicolas BONHOMME - Pierre EFFRANCEY - Christophe GREFFOZ)
- 12 voix pour.

Les investissements 2011 sont chiffrés à la somme 12 451 472 €, selon le détail suivant :

Libellé	Montant prévu	Montant engagé
Zone de loisirs	58 000 €	
SPA	6 330 000 €	
Véhicules	54 000 €	
Bâtiments communaux	328 900 €	42 000 €
Travaux Mairie	110 000 €	
Passage couvert Espace Serveray	400 000 €	
Services techniques	3 600 000 €	
Environnement matériel	247 900 €	14 000 €
Voirie	624 200 €	148 500 €
Investissement général hors terrains	136 622 €	5 850 €
Terrains	59 500 €	
Golf de Flaine	50 000 €	
Achat terrain Nicodex	242 000 €	
Total	12 241 122 €	210 350 €
Total général	12 451 472 €	

Budget annexe des bois

Fonctionnement en dépenses et recettes : 196 291,77 €

Investissement en dépenses et recettes : 82 464,43 €

Ce budget est voté à l'unanimité.

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Fonctionnement en dépenses et recettes : 1 306 580,00 €

Investissement en dépenses et recettes : 1 187 890,37 €

Ce budget est voté à l'unanimité.

Budget annexe des remontées mécaniques

Fonctionnement en dépenses et recettes : 2 950 000,00 €

Investissement en dépenses et recettes : 4 802 173,10 €

Ce budget est voté à l'unanimité.

Budget annexe de l'Office de Tourisme

Fonctionnement en dépenses et recettes : 1 049 262,95 €

Investissement en dépenses et recettes : 37 655,26 €

Ce budget est voté à l'unanimité.

Vote du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011 selon le détail ci-dessous :

- 7.88 % pour la zone «P» (Arâches hors Flaine) soit 550 000.00 € de recettes
- 9.78 % pour la zone «RA» (Flaine) soit 256 000.00 € de recettes.

Vote des subventions 2011 aux associations

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes, aux associations locales et extérieures à la commune, au titre de l'exercice 2011 :

Associations locales	
A.F.N. anciens combattants	500 €
A.F.N. anciens combattants (subvention exceptionnelle)	500 €
Amicale du personnel	11 300 €
APECAF	1 500 €
Bridge "Art de vivre au Grand-Massif"	760 €
Carroz Judo	4 000 €
Carroz Vertical	4 500 €
Carroz V.T.T.	3 100 €
Compagnie du Préau	500 €
Don du sang	500 €
Football club (solde)	2 000 €
Harmonie d'Arâches-La Frasse	4 500 €
Chorale "la croche cœur"	1 300 €
Parenthèse	16 500 €
La Pêche	1 800 €
Pour la mémoire du futur	400 €
Rucher collectif	500 €
Sapeurs pompiers	1 600 €
Ski-Club/snowboard club des Carroz (solde)	47 400 €
Tennis club	4 000 €
Associations extérieures	
Association culturelle du collège de Cluses	301 €
Collège J. Brel	2 400 €
Elan sportif collège St Joseph	42 €
Musée de l'horlogerie de Cluses	200 €
Souvenir français	100 €

Ces sommes ont été inscrites au budget principal 2011.

Avenant n° 1 au marché à bons de commandes d'entretien et de revêtement de voirie-Colas

Monsieur Willy EGARD, responsable de la commission équipements publics, voirie, eau et assainissement, rappelle à l'assemblée qu'un marché à bons de commandes pour l'entretien et le revêtement de la voirie a été attribué à l'entreprise Colas Rhône-Alpes par délibération du 10 juin 2008, pour une durée de quatre ans.

Le montant maximum de ce marché fixé à 700 000 € H.T. étant à ce jour atteint, il s'avère nécessaire de prendre un avenant à ce dernier pour permettre la réalisation de travaux de réfection d'enrobés afin de garantir la sécurité des usagers (reprises de "nids de poule", etc.)

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à la somme de 31 500.00 € H.T. soit 37 674.00 € T.T.C. représentant une augmentation de 4.5 % du marché initial.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise Colas Rhône Alpes lot n° 2 - transport et mise en œuvre (béton bitumeux/grave bitume/grave émulsion) portant le montant du marché à la somme de 731 500 € H.T. soit 874 874.00 € T.T.C.

Il est précisé que les clauses du marché initial ne sont pas modifiées.

Avenant n° 1 au marché Mont-Blanc Hélicoptères (rectification d'erreur dans les prix)

Suite au courrier de la société Mont-Blanc Hélicoptères précisant qu'elle a arrondi par erreur les prix hors taxes dans l'acte d'engagement du marché de prestations de secours hélicoptérés sur les secteurs des Carroz et de Flaine qui lui a été attribué par délibération du 9 novembre 2010, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer un avenant n° 1 au marché de base rectifiant le montant des prix HT afin que ceux-ci concordent avec les prix TTC.

Les nouveaux montants HT à prendre en compte sont donc les suivants :

Désignation du service	Prix HT	Taux TVA	Montant TTC
Offre pour les secours hélicoptérés sur les secteurs de Flaine et des Carroz			
Secours primaires vers les centres médicaux	531,75 €	5,5%	561,00 €
Secours hélicoptérés avec treuillage	847,39 €	5,5%	894,00 €
Secours hélicoptérés primaires vers les hôpitaux :			
Sallanches, Cluses	1 323,22 €	5,5%	1 396,00 €
Thonon	2 596,20 €	5,5%	2 739,00 €
Genève	-	-	2 753,00 €
		5,5%	(Exo TVA)
Anancy	2 596,20 €	5,5%	2 739,00 €
Annemasse	2 132,70 €		2 250,00 €
Secours hélicoptérés avec treuillage vers les hôpitaux :			
Sallanches, Cluses	1 626,54 €	5,5%	1 716,00 €
Thonon	2 899,52 €	5,5%	3 059,00 €
Genève	-	-	3 073,00 €
		5,5%	(Exo TVA)
Anancy	2 899,52 €	5,5%	3 059,00 €
Annemasse	2 436,01 €		2 570,00 €

Avenant n° 1 au marché de construction d'un parking souterrain (changement d'un co-traitant)

En mai 2010, un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un parc de stationnement semi-enterré à Arâches La Frasse a été confié à un groupement rassemblant les compétences suivantes :

- architecte/mandataire : AEDES architecture urbanisme
- bureau d'Etudes structures : Georges DEPERRAZ SA
- bureau d'études fluides : TEB.

Par courrier en date du 25 mars 2011, l'architecte mandataire AEDES a informé la Commune que M. DEPERRAZ cessait son activité en raison d'un départ en retraite.

Suite à cette cessation d'activité, le bureau d'études PLANTIER a repris les activités exercées jusqu'alors par le bureau d'études DEPERRAZ.

Ces modifications apportées à la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre ne remettant pas en cause les conditions économiques du marché initial, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre entérinant la cession des activités du bureau d'études DEPERRAZ au profit du bureau d'études PLANTIER.

Marché de service pour la conception et la réalisation de la brochure de l'Office de tourisme

La réalisation d'une brochure de promotion de la station été/hiver a fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics :

- avis d'appel public à la concurrence publié dans le Dauphiné Libéré le 20 décembre 2010 et mise en ligne sur la plateforme dématérialisée mp74.fr
- réunion de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) le 15 mars 2011 pour l'analyse des offres selon les critères pondérés suivants :
 - valeur technique 70 % (projet : 50 % et note méthodologique 20 %)
 - prix 30 %.

Sur les dix offres reçues en Mairie, la C.A.O. propose de retenir l'offre de la société Pamplemousse, considérée comme étant économiquement la plus avantageuse

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'Entreprise Pamplemousse domiciliée rue de Verdun - 74490 Annecy le Vieux pour un montant de 29 500.00 € H.T. soit 31 122.50 € T.T.C. pour 25 000 exemplaires en offre de base et 46 500.00 € H.T. soit 49 057.50 € T.T.C. en version magazine.

Ce marché est signé pour 3 ans.

Monsieur Nicolas BONHOMME souligne que la société Pamplemousse, attributaire du marché précédent arrivé à terme, a fait une offre inférieure à la précédente. Il pense par ailleurs que son travail est de très haute qualité.

Marché lot n° 3 charpente-menuiseries travaux aménagements groupe scolaire du Serveray

Dans le cadre des travaux d'aménagements du groupe scolaire du Serveray une procédure de marché public a été suivie, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le 9 février 2011, le lot n°3 charpente - couverture - zinguerie - bardage a été déclaré infructueux. Il a été décidé de recourir à une procédure négociée, conformément à l'article 35 I 1° al.3 du Code des marchés publics stipulant que la négociation ne peut être engagée qu'avec le ou les candidats ayant soumis une offre lors de la première consultation.

Par conséquent, la commission d'appel d'offres réunie le 30 mars 2011 a analysé l'offre déclarée infructueuse lors de la première consultation, au regard des critères suivants :

- prix : 50%
- valeur technique : 50%.

Après analyse, la CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise LABAT & SIERRA, domiciliée 223 route de la Croix Blanche - 74330 Sillingy considérée comme étant économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux correspondant au lot n°3 pour un montant de 79 305,50 € HT soit 94 849,38 € TTC.

Choix du délégataire pour la petite délégation de service public pour l'activité tennis

Suite à la procédure de petite délégation de service public suivie pour l'activité tennis sur notre station, conformément à l'article L. 1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, 2 candidatures ont été reçues en Mairie.

Après analyse des offres, la commission de délégation de service public propose de retenir la société Tennis Altitude domiciliée 1 rue René Jacques - 92 Issy Les Moulineaux. Le produit proposé "stage tennis multiactivités", l'expérience professionnelle et les références de cette société correspondent le plus à l'activité envisagée.

"Tennis Altitude" propose six formules de stages avec hébergement optionnel en centre de vacances ou hôtels (partenariat avec des groupes tels que "Relais soleil", "Accor" et hôtel Arbaron), met en place une communication dans des revues spécialisées et dispose d'un site internet.

Le Conseil Municipal accepte une convention pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2013, avec "Tennis Altitude" aux conditions suivantes :

- redevance de 10 % du chiffre d'affaires sur l'activité enseignement
- 5,50 €/heure pour la location des terrains dans le créneau horaire de 12 à 17 h
- 8,00 €/heure en dehors de cette plage horaire.

SYANE 74 : Hameau de Ballancy

Les travaux relatifs à la mise en souterrain des réseaux du hameau de Ballancy seront réalisés par le SYANE 74, dans le cadre de son programme de travaux 2011 :

- montant global estimé à : 215 534,00 € T.T.C.
- participation financière communale s'élevant à 124 873,00 € T.T.C.
- frais généraux (à la charge de la commune) s'élevant à : 6 466,00 € T.T.C.

Ces travaux consistent en un renforcement basse tension, au remplacement du poste transformateur et à la mise en souterrain des réseaux électriques et France Télécom. Il est aussi prévu dans le cadre de ces travaux de réaliser une réservation pour la fibre optique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sa répartition financière se traduisant comme suit :

- versement au SYANE de 80 % du montant des frais généraux représentant 3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers, soit 5 173,00 € T.T.C, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération,
- remboursement au SYANE des vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2013.

Demande d'un rond-point au col de Chatillon

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de la Commune de Chatillon sur Cluses de mettre en place un rond-point au col de Chatillon afin de réguler la circulation très importante surtout en période de vacances.

En effet, les routes départementales D 902 et D 6, donnant accès aux stations de ski, se croisent à cet endroit, générant de grosses difficultés de circulation au sein de la commune de Chatillon sur Cluses.

Afin de remédier à cette situation qui ne fait que prendre toujours plus d'ampleur, de préserver la sécurité des usagers et particulièrement des enfants du groupe scolaire de Chatillon sur Cluses, pour favoriser l'accès aux stations des Carroz et de Flaine et à la demande expresse de Monsieur le Maire de Chatillon sur Cluses, le Conseil Municipal, soutient à l'unanimité, le projet de construction d'un rond-point au Col de Chatillon.

Demande de subvention pour la toiture du centre culturel

Par délibération du 16 février dernier, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux de réfection de la toiture du centre culturel des Carroz à l'entreprise Nicodex pour un montant estimatif de 88 128,78 € TTC se décomposant comme suit:

- toiture pan nord-ouest : 32 281,23 € T.T.C.
- cuivrerie pan nord-ouest : 8 960,43 € T.T.C.
- toiture pan sud ouest : 29 636,56 € T.T.C.
- cuivrerie pan sud ouest : 17 250,56 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter auprès du Conseil Général de Haute-Savoie l'octroi d'une subvention au titre de la Compensation Genevoise 38^{ème} tranche.

Questions diverses

Sans objet.